

# Partie 1.

## Méthodologie générale

Il est proposé ici d'acquérir les outils fondamentaux permettant de répondre aux exigences formelles qui sont attendues dans tout exercice juridique. La méthode proposée reste un minimum indispensable aux étudiants qui entendent réussir leur 1<sup>re</sup> année, mais reste applicable durant toute la durée des études de droit. Il ne s'agit que de conseils pour réussir au mieux vos T.D. et partiels et non d'une méthode universelle. Il vous est conseillé de tenir compte en priorité des consignes dispensées par vos enseignants durant le cours et/ou les T.D. et d'utiliser cette méthode en complément pour parfaire votre travail.

Cette première partie développe la méthodologie des exercices qu'il est possible de rencontrer durant les travaux dirigés de 1<sup>re</sup> année en Introduction au droit public et Droit constitutionnel. D'autres catégories d'exercice vous seront présentées durant vos études juridiques, nous avons en conséquence fait le choix de vous présenter ceux qui sont fréquemment proposés en 1<sup>re</sup> année d'Introduction au droit public et Droit constitutionnel : la dissertation, le commentaire de texte, le cas pratique et le commentaire de décision.



# La dissertation

## I. L'esprit de l'exercice

La dissertation est un des premiers exercices auquel vous serez confronté lors de vos études en droit dans le cadre de vos travaux dirigés. Elle permet en effet d'acquérir à la fois l'argumentation juridique et de mettre en œuvre les connaissances acquises dans le cadre des cours d'introduction au droit public et de droit constitutionnel.

Ce faisant, la dissertation forme un raisonnement argumenté en réponse à une question donnée. Ce sera pour vous l'occasion d'utiliser le contenu de votre cours en agencant vos connaissances dans le but de vous livrer à une démonstration argumentée de votre pensée.

De prime abord, l'exercice de la dissertation paraît être l'exercice le plus simple à réaliser, car d'une part, vous y avez déjà été confronté lors de vos études secondaires, et d'autre part il s'apparente à une simple mise en scène cohérente des connaissances. Cependant, la réalisation d'une dissertation juridique cohérente et argumentée est un exercice difficile qui **ne doit pas donner lieu à une récitation de cours** sur un thème imposé. En effet, un des points essentiels de cet exercice, et qui en cristallise la difficulté majeure, sera la sélection des éléments nécessaires à la démonstration.

Assurément, la dissertation dans le domaine juridique combine deux enjeux majeurs : la sélection des arguments, soit des éléments de cours nécessaires à la démonstration, et l'agencement argumenté des idées et de ces éléments permettant de la distinguer d'une simple récitation de cours.

Ces deux objectifs sont aisément atteignables grâce à l'apprentissage et à la pratique de certains outils méthodologiques permettant d'aborder à la fois l'appréhension du sujet et la construction concrète du devoir. Dans le cadre d'une dissertation, **l'analyse en amont du sujet**, et tout particulièrement des termes du sujet, est une étape cruciale, sans laquelle la construction de votre introduction, étape qui vous permettra de borner votre plan et votre argumentation, sera imparfaite.

## II. Appréhender le sujet

Un sujet de dissertation peut se présenter de deux manières différentes : sous forme d'une question, par exemple *Les fonctions du Conseil constitutionnel ont-elles évolué ?* ou d'une simple déclaration, par exemple *L'évolution des fonctions du Conseil constitutionnel*.

Face au sujet, votre premier travail sera bien évidemment **la lecture attentive** de l'intitulé du sujet, et la retranscription au brouillon de celui-ci en veillant à en recopier les termes exacts.

L'étape incontournable du brouillon vous permettra à la fois d'opérer une analyse du sujet et de recenser et mobiliser les connaissances que vous avez acquises sur le sujet. La recherche d'un équilibre entre ces deux objectifs est essentielle pour la construction du devoir.

Pour ce faire, nous vous conseillons d'appréhender les termes du sujet un à un. Cette première analyse, opérée séparément, des termes pour en saisir tous les enjeux particuliers, vous permettra dans un second temps de les envisager de manière globale afin de cerner la problématique qui les relie. À cet égard et dès la 1<sup>re</sup> lecture du sujet, vous devez toujours garder en tête que le sujet qui vous est posé n'est **jamais un sujet anodin ou dénué d'intérêt**. Au contraire, celui-ci sera toujours pour vous l'occasion de rattacher votre cours à des problématiques incontournables dans le cadre de l'introduction au droit public ou du droit constitutionnel.

L'appréhension et l'étude des termes du sujet sont en somme indispensables à la réalisation de toute dissertation, elles constituent l'épine dorsale de votre réflexion, sur laquelle vous bâtirez toute votre argumentation. Elles permettent de dégager la problématique inhérente au sujet et les axes de la réponse argumentée à cette problématique. Le travail d'analyse de l'intitulé permet à la fois d'ouvrir le sujet, en **envisageant toutes ses potentialités**, pour ensuite **lui fixer des limites cohérentes** au sein desquelles vous pourrez mobiliser vos connaissances au service d'une **démonstration logique et précise**.

À cette fin, la lecture et le premier travail effectué sur les termes du sujet ne doivent pas être négligés, et constituent les prémisses indispensables à la mise en place de l'introduction et de la construction du plan.

## III. La construction du devoir

### 1. La structure globale du devoir

Une dissertation se compose toujours d'une introduction et de deux grandes parties (I et II) subdivisées en deux sous-parties (A et B) :

**Introduction***Phrase d'accroche**Définition des termes**Intérêt du sujet**Problématique**Annonce de plan***I. Titre du grand I**

Chapeau introductif (annonce du A et B)

*A. Titre du A*

Transition entre le I-A et le I-B

*B. Titre du B*

Transition entre le I et le II

**II. Titre du grand II**

Chapeau introductif (annonce du A et B)

*A. Titre du A*

Transition entre le II-A et le II-B

*B. Titre du B***Pas de conclusion**

Une attention particulière doit être apportée pour essayer d'**équilibrer les parties**, à la fois entre les deux grandes parties (I et II) et entre les sous-parties (A et B). En ce sens, il faut éviter que votre I.A. soit développé sur 3 pages alors que le développement de votre I.B. ne constitue qu'une demi-page.

Il est à noter que la dissertation juridique ne comprend **jamais de conclusion**.

## 2. La construction de l'introduction

L'introduction est la première étape, essentielle, de la dissertation, car le travail réalisé durant celle-ci conditionnera le développement de votre argumentation dans le reste du devoir. À ce titre, différentes étapes méthodologiques seront autant d'outils utiles.

Ces différentes étapes de l'introduction ne devront pas apparaître en tant que telles, c'est-à-dire que vous ne devez pas les retranscrire expressément lors de la rédaction sur votre copie. Celles-ci vous guideront au brouillon.

Une fois rédigée, l'introduction, prendra la forme d'un **bloc cohérent et aéré**. Elle comprend cinq étapes que vous matérialiserez sur votre copie par un saut de ligne et/ou un alinéa.

## a. L'accroche

L'accroche consiste en une ou deux phrases, soit un **maximum de quatre ou cinq lignes**, visant à introduire le sujet auprès du correcteur.

La phrase d'accroche est un moment qui vous permet d'interpeller le lecteur par un élément intéressant inhérent au sujet et précurseur à votre démonstration. Pour cela, vous pouvez utiliser une citation, un élément de cours ou encore un élément d'actualité afin d'intéresser le correcteur sans pour autant entrer directement dans la démonstration.

Si vous souhaitez opter pour une citation en tant que phrase d'accroche, veillez à respecter certaines règles en la matière.

### Règles en matière de citation (phrase d'accroche)

- La citation doit apparaître entre **guillemets**.
- **L'auteur, le titre de l'ouvrage et l'année** (au minimum) de la citation doivent être présents.

*Exemple* : « On ne peut pas [...] proposer une solution uniforme pour toutes les Constitutions possibles : l'organisation de la juridiction constitutionnelle devra se modeler sur les particularités de chacune d'entre elles », Kelsen (H.), « La garantie juridictionnelle de la Constitution », 1928.

- **L'auteur cité ne doit pas, dans la mesure du possible, être contemporain.** Il convient de privilégier des auteurs classiques dont la postérité est reconnue.

**Attention** : Dans le reste du devoir, vous serez en mesure de citer un auteur contemporain.

- La citation doit avoir **un lien direct avec le sujet**.

Dans tous les cas, vous devrez **relier la citation, l'élément de cours ou d'actualité au sujet** à l'aide d'une simple phrase. Cela permet d'assurer une cohérence d'ensemble de l'introduction et du devoir, en effet tous les éléments du devoir doivent être liés à la fois les uns aux autres ainsi qu'au sujet. La phrase d'accroche, n'échappant pas à cette logique, fait le plus souvent déjà écho à l'intérêt du sujet et à la problématique.

### Exemple : « La souveraineté en France »


Face à un tel sujet, vous pouvez aisément citer en phrase d'accroche la Constitution française, notamment l'article 3 énonçant : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.* », en expliquant qu'en France les titulaires de la souveraineté sont à la fois la Nation (« *nationale*») et le peuple. Cette conciliation opérée par l'article 3 s'exprime notamment à travers les moyens d'expression de la souveraineté résultant tout à la fois de la souveraineté nationale et de la souveraineté populaire.

Mais vous pouvez également faire appel à l'actualité, telle l'évocation d'élection passée ou à venir, ce qui permet au peuple d'exprimer sa souveraineté ; ou encore, un élément de votre

cours, par exemple l'évolution en France des détenteurs de la souveraineté inscrits dans la Constitution révélant tour à tour le passage d'une souveraineté tantôt populaire et nationale.

## b. Les définitions

Le second élément de l'introduction comprend les définitions des termes du sujet. Il s'agit d'un élément conséquent qui représentera sur votre copie **le paragraphe le plus développé de l'introduction**. Le développement des définitions permet de faire des liens avec le cours au sein duquel vous trouverez les principales définitions, mais les définitions permettent également de faire preuve d'une première analyse du sujet. Celle-ci passe par une étude exhaustive de chacun des termes du sujet. En effet, vous aurez à définir l'ensemble des termes du sujet, et à veiller à ne pas définir un terme qui n'est pas présent dans le sujet.

 Exemple : « Les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques : la recherche d'un régime parlementaire stable ? »

Les termes à définir seront donc :

- III<sup>e</sup> République
- IV<sup>e</sup> République
- Régime parlementaire
- Stabilité (du régime)
- Recherche (d'une stabilité)

Exemples de termes qui ne sont pas à définir :

- II<sup>e</sup> République, V<sup>e</sup> République
- Régime présidentiel

Par ailleurs, la définition des termes vous permettra de faire preuve d'une première analyse du sujet en déterminant les contours des définitions de chaque terme, c'est-à-dire que vous devez trier parmi les éléments dont vous disposez (**cours, plaquette de travaux dirigés, recherche documentaire**) **les éléments nécessaires et pertinents** à la définition des termes, et **dégager a contrario** les éléments simplement accessoires qui ne seront pas indispensables pour appréhender tel ou tel terme.

 Exemple : « Le Premier ministre de la V<sup>e</sup> République, chef du gouvernement. »

Il convient alors bien entendu de définir ce qu'est le « Premier ministre », mais la définition de ce terme devra se borner au Premier ministre dans le cas de la France, car le sujet évoque la « V<sup>e</sup> République ». Il ne faudra donc pas définir de manière détaillée ce que représente le Premier ministre en Grande-Bretagne ou encore en Allemagne, mais plutôt se concentrer sur le Premier ministre en France : Quel est son statut ? Quelles sont ses fonctions ? Quelle est sa place au sein de la Constitution de la V<sup>e</sup> République ?

En dernier lieu, lors de la définition des termes vous veillerez à les **définir en lien les uns avec les autres**. En effet, définir de manière strictement séparée chaque terme ne présente aucun intérêt. La bonne compréhension et analyse de l'ensemble des termes de l'intitulé du sujet vous serviront

de base pour bâtir l'intérêt du sujet et la problématique, **l'orientation du reste du devoir** devant être perceptible dès la définition des termes.

 Exemple : « **La loi est-elle le produit du Parlement ?** »

Lorsque vous serez amené à définir « le produit de », une définition « littérale » de produit : « Ce qui naît d'une activité de la nature ou de l'homme » (source : Larousse.fr) ne présente que peu d'intérêt si vous ne faites pas le lien avec les autres termes, à savoir la loi et le Parlement, remplaçant ainsi le terme de produit dans le cadre de la « production » ou de la création de la loi, issue d'un processus déterminé : la procédure législative.

### c. L'intérêt du sujet

L'intérêt du sujet est une étape cruciale du raisonnement que vous aurez à opérer face à un sujet de dissertation. Elle permet de **discerner les enjeux cristallisés par le sujet** et de s'en servir pour bâtir la problématique.

Gardez à l'esprit que **chaque sujet de dissertation correspond à un objectif d'apprentissage** et n'est jamais posé au hasard : apprentissage d'une notion, d'une théorie, d'une confrontation entre deux concepts, complémentarité entre deux éléments, etc.

Ainsi, l'intérêt du sujet est souvent perceptible dès la lecture de l'intitulé de la dissertation. En ce sens, le recours à certains éléments clefs peut vous servir de repères pour le construire.

À ce titre, l'intérêt du sujet peut souvent être bâti à partir :

- ▶ **D'un point théorique** : il s'agit alors d'évoquer **un auteur ou une théorie marquante** en la matière. L'intérêt peut également résider en une confrontation entre deux auteurs ou deux théories.

 Exemple : « **La classification des régimes politiques selon la séparation horizontale des pouvoirs.** »

Cette classification repose sur la théorie de la séparation horizontale des pouvoirs issue des écrits de MONTESQUIEU, notamment de son ouvrage *De l'esprit des lois* en 1758, et est utilisée afin de distinguer deux grands régimes politiques : le régime présidentiel et le régime parlementaire. Cependant, aujourd'hui un tel clivage n'est pas conforme à la réalité politique. Il convient donc de remettre en cause cette classification traditionnelle héritée des écrits de MONTESQUIEU.

 Exemple : « **La souveraineté dans la Constitution de 1958.** »

L'article 3 de la Constitution en France opère une conciliation entre deux théories de la souveraineté : la souveraineté nationale, théorisée notamment par l'Abbé SIÈYÈS, et la souveraineté populaire, évoquée par J.-J. ROUSSEAU. Ces deux théories se différencient en termes de moyens d'expression de la souveraineté : que ce soit des moyens d'expression directs, comme le référendum, ou indirects, à l'image de l'élection de représentants.